



Separation et garde d'enfant

Par **Simplementmoi**, le **13/10/2009** à **10:58**

Bonjour,

Voilà je suis passée devant le JAF mardi dernier pour la garde de mon fils. A l'appel, le père de mon fils était présent mais au moment de passer dans le bureau du JAF, il n'était plus là car il en avait eu marre d'attendre notre tour. Donc je suis passée seule avec mon avocate. Ça n'a pas duré longtemps, il m'a juste posé une question et c'est tout. Il a noté ce que je demandais, à savoir 150 euros pension alimentaire, et qu'il puisse le prendre 1 dimanche sur 2 de 10h à 18h. Pas d'hébergement, ni de vacances.

Est-ce qu'après le JAF et l'avocat discutent de ce que j'avais dit avant avec mon avocate ? Vu que le père n'était pas là, ai-je des chances d'obtenir ce que je demande ? Est-ce que le JAF peut décider de donner la moitié des vacances malgré qu'il n'était pas là ?

Je précise que l'on n'était pas mariés. Merci de votre réponse.